



APPEL À PROPOSITIONS

PROJET VOIX ET LEADERSHIP DES FEMMES AU MAROC

FONDS D'INNOVATION - RÉSEAUX ET ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES

I. Contexte

Au Maroc, le mouvement de défense des droits des femmes a constitué un pilier aussi bien de la lutte pour l'indépendance que pour l'établissement de l'État de droit. Il figure, en effet, parmi les acteurs les plus importants des dernières décennies, en plaçant les droits des femmes au cœur du champ politique que nous connaissons aujourd'hui. Ce mouvement s'est inscrit dans le temps avec une réflexion évolutive sur le référentiel féministe, une action revendicative, mais aussi une culture organisationnelle et un combat collectif¹.

Les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) sont porteuses d'innovations sociales et continuent de jouer un rôle central de sensibilisation, de mobilisation et d'action pour faire évoluer les lois, les politiques, les normes et les pratiques sociales. Les ODDF font toutefois face à des défis importants et interdépendants - en lien avec leurs caractéristiques organisationnelles et les structures sociopolitiques dans lesquelles elles s'inscrivent – telles que la diversification des approches visant l'autonomisation des femmes et des filles et la défense de leurs droits. Face à ce constat, Voix et Leadership des Femmes au Maroc (VLF Maroc) a mis en place un Fonds d'innovation destiné à soutenir les ODDF dans l'adoption de pratiques innovantes afin d'aborder les problématiques de manière plus efficace et inclusive, selon une approche fondée sur une analyse intersectionnelle et portée par des partenariats féministes.

Le Fonds d'innovation permettra de rejoindre les femmes dans toute leur diversité et renforcer leurs capacités à influencer les politiques publiques, étant souvent limitées par l'accès difficile aux décideurs et la faible présence des thématiques liées à l'agenda féministe dans le débat politique public.,

II. Le fonds innovation

Cette initiative cible 20 organisations de défense des droits des femmes (ODDF) et 4400 bénéficiaires directs. Les 20 ODDF auront l'opportunité d'être **appuyées individuellement**

¹ "Le mouvement des droits humains des femmes au Maroc : Approche historique et archivistique" Assia Benadada et Latifa El Bouhsini. Une étude réalisée par le Centre d'histoire du temps présent, dans le cadre du Programme d'accompagnement aux recommandations de l'IER, Conseil National des Droits de l'Homme. 2014



ou conjointement à travers des réseaux. Le présent fonds a pour objectif de soutenir le développement et l'implantation d'innovations sociales et technologiques.

Pour le programme VLF, innover c'est proposer de nouvelles idées, produits et pratiques visant l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, la défense de leurs droits, le renforcement de leur pouvoir d'agir, l'amélioration de l'inclusion et de la représentation des femmes dans toute leur diversité. L'innovation peut également faire référence à toutes solutions susceptibles de permettre aux femmes et aux filles de jouir pleinement de leurs droits et de voir progresser l'égalité de genre au Maroc.

Voici les principaux facteurs à prendre en compte pour cerner l'innovation² :

1. Quel est le problème spécifique ?
2. La solution provient-elle d'un milieu local ?
3. S'agit-il d'une solution nouvelle ou améliorée dans le contexte local ?
4. La solution envisagée est-elle susceptible d'aborder un ou des problèmes de manière plus efficace et inclusive que les pratiques existantes ?
5. La solution sera-t-elle testée, pilotée et/ou mise à l'échelle?
6. La solution répond-elle à des besoins de personnes en situation de vulnérabilité ?

Le fonds inclut la mise en place **d'initiatives d'innovations sociales et technologiques** développés et proposés dans le cadre d'**une collaboration avec des jeunes étudiant.e.s et diplômé.e.s et des personnes en situation de vulnérabilité**, favorisant une meilleure utilisation des outils numériques.

La soumission au fonds se fait en deux phases :

1. ATELIER D'INNOVATION (GEEK-O-THON³)

Inspiré par d'autres expériences ayant permis une collaboration entre les jeunes personnes expertes (étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s), des personnes en situation de vulnérabilité et des Organisations de Défense des Droits des Femmes (ODDF), cet atelier a pour objectif de stimuler la créativité et la collaboration afin de développer des outils et pratiques qui intègrent à la fois des contenus novateurs à l'endroit des droits des femmes, présentés sous une forme plus actuelle et plus innovante et permettant de rejoindre les femmes dans leur diversité. Cet atelier donnera aussi l'occasion aux jeunes femmes et hommes étudiant.e.s et diplômé.e.s de

² Adaptés à partir de : https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_ia-paif_ai.aspx?lang=fra

³ « Geek-O-Thon » vient du concept « Hack-A-Thon » qui se veut un événement où des spécialistes « Geek » se réunissent afin de réfléchir sur des défis ou des projets de manière collaborative utilisant les technologies numériques ou de communication (vidéos, photos...) ou même la programmation informatique.



mieux comprendre la mission des ODDF et les questions des droits humains des femmes et de proposer des innovations censées apporter des réponses à des problèmes ou des opportunités basées sur leurs expériences et vécus. Cette rencontre amènera également les ODDF sur de nouvelles avenues en ouvrant des espaces de collaboration, de mobilisation et de concertation jusqu'ici inexplorés.

Suite à cet atelier, Oxfam avec le soutien financier d'AMC mettra un fonds « d'innovation » à la disposition des différents types d'ODDF afin de **développer et diffuser des outils numériques intégrant des pratiques innovantes et prenant en compte les enjeux du mouvement féministe qui auront émergé des initiatives d'innovations sociales et technologiques développées et proposées au cours de l'atelier.**

Oxfam fournira également un appui aux organisations féministes émergentes avec le soutien des organisations féministes afin de développer, adapter et mettre en œuvre **des campagnes de sensibilisation sur les droits humains des femmes incluant l'utilisation des arts, de la culture, du sport et des campagnes numériques.**

2. LE FONDS D'INNOVATION

À la suite de l'atelier, les ODDF, en collaboration avec des jeunes femmes et hommes étudiant.e.s diplômé.e.s et des personnes en situation de vulnérabilité, soumettront une proposition qui devra inclure :

- **La diffusion d'outils numériques** intégrant des pratiques innovantes et prenant en compte les enjeux du mouvement soutenant la défense, la protection, la promotion et la réalisation des droits des femmes dans toute leur diversité.
- **La mise en œuvre de campagnes de sensibilisation** qui porteront, par exemple, sur des sujets relatifs aux droits des femmes et des jeunes filles tels que les violences sexistes et sexuelles, le mariage des mineur.e.s, les masculinités positives, l'égalité des genres, le renforcement du pouvoir des femmes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, etc.

Des innovations sociales qui proposent des solutions innovantes pour l'amélioration des pratiques des ODDF et les mécanismes de collaboration entre les ODDF

Les financements de ce fonds seront octroyés aux meilleures propositions issues de la collaboration entre les jeunes femmes et les jeunes hommes étudiant.e.s et diplômé.e.s, les personnes en situation de vulnérabilité et les ODDF.

Les ODDF sont fortement encouragées à soumettre conjointement des propositions et inclure des jeunes femmes et les jeunes hommes étudiant.e.s et diplômé.e.s et des personnes en situation de vulnérabilité. En effet, le projet VLF cherche à soutenir des initiatives développées sur la base d'une approche par et pour les jeunes femmes et hommes. La structure de ces partenariats constitue une innovation en soi et sera source d'apprentissage tout au long de la collaboration.



III. Portée :

Le fonds d'innovation ciblera 20 ODDF dont 12 ODDF établies et 8 ODDF émergentes.

Le fonds d'innovation touchera 4 400 personnes dont 60% de femmes à travers les initiatives d'innovation sociale et technologique développées dans le cadre du projet. Les bénéficiaires de ce fonds sont les ODDF, des jeunes qui proposeront des solutions d'innovations et des personnes sensibilisées

Le projet cible les réseaux et les ODDF œuvrant dans les régions suivantes :

- Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Rabat-Salé-Kénitra
- Casablanca-Settat

Les actions proposées peuvent avoir une portée nationale.

IV. Enveloppe et durée de financement

Budget total du volet d'innovation : 1.595.000 MAD (pour 15 produits innovants)

Durée des initiatives : 12 - 18 mois

V. Critères d'admissibilité

Par critères d'admissibilité, nous entendons les critères de base qui font qu'un réseau ou une ODDF a le droit de postuler au fonds.

Pour pouvoir être admissible, les réseaux et les ODDF doivent remplir la totalité des critères suivants :

- Organisation à but non lucratif légalement constituée avec un compte en banque;
- Expérience démontrée en faveur de l'égalité des genres, la promotion des droits des femmes/filles et du renforcement du pouvoir des femmes/ et des filles ;
- Être une organisation dirigée et gérée par une majorité de femmes et dont les fonds seront sous leur contrôle ;
- Mener des actions dans au moins l'une des 3 régions d'intervention prioritaires par le projet;
- Organisation non confessionnelle et non partisane œuvrant dans le domaine des droits des femmes/filles;



- 40% des financements attribués dans le cadre de ce fonds seront destinés aux ODDF émergentes qui ont peu d'accès au financement.

VI. Critères de sélection

Les critères de sélection des organisations sont les suivants :

Les ODDF et réseaux admissibles au fonds seront notés sur une échelle de 100 selon les critères suivants. Les ODDF obtenant le meilleur pointage seront sélectionnées.

Les ODDF sont encouragées à soumettre des propositions conjointement et inclure des jeunes femmes et les jeunes hommes étudiant.e.s et diplômé.e.s et des personnes en situation de marginalité.

La priorité serait donner aux ODDF impliquant dans leurs propositions des je des jeunes femmes et les jeunes hommes étudiant.e.s et diplômé.e.s et des personnes en situation de vulnérabilité.

La sélection se fera sur la base des critères suivants:

Critères	Notation
<u>Innovation</u> : la proposition constitue une innovation, une solution nouvelle ou améliorée à un problème identifié localement.	15 points
<u>Approche basée sur les droits</u> : la proposition contribue à la promotion, la défense ou la réalisation des droits de la personne, en ciblant les femmes, les filles et prioritairement celles en situation de vulnérabilité.	15 points
<u>Intersectionnalité</u> : la proposition tient compte, dans sa conception comme dans sa mise en œuvre, du caractère intersectionnel des discriminations qui affectent différemment les femmes	15 points
<u>Cohérence</u> : La proposition présente une cohérence entre les résultats escomptés, les activités proposées, les ressources chargées de sa mise en œuvre et le budget.	15 points
<u>Planification</u> : La proposition présente un calendrier clair des activités à réaliser et des changements attendus.	10 points
<u>Gouvernance</u> : L'organisation a des modes de gouvernance et de gestion équitables et transparents, ainsi que des mécanismes d'imputabilité. Dans le cadre de la collaboration, elle s'engage à établir un partenariat basé sur des principes féministes avec l'ensemble des parties prenantes.	10 points
<u>Expertise</u> : La proposition s'inscrit dans l'un des domaines d'expertise démontrée de l'organisation demanderesse.	10 points
<u>Impact</u> : L'innovation présente de potentielles retombées en termes d'inclusion et de transformation des rapports de pouvoir, en particulier pour les personnes les plus en situation de vulnérabilité.	10 points



VII. Calendrier :

Le calendrier prévisionnel du processus de sélection et des premières étapes d'accompagnement est le suivant :

Étapes	Date
Organisation de l'atelier Geek-A-Thon	03 mars 22
Lancement de l'appel à propositions	08 mars 22
Organisation d'une session d'information	14 mars 22
Dernier délai pour la soumission des propositions	28 mars 22
Sélection des propositions complètes	04 avril 22
Validation des notations, classement et sélection finale initiatives proposées	06 avril 22
Réponses aux ODDF ayant soumis une proposition	08 avril 22
Diligence raisonnable des ODDF sélectionnées	14 avril 22
Signature des protocoles d'entente	18 avril 22

VIII. Nature des activités et dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- a) Les dépenses allouées aux ressources humaines internes ne doivent pas dépasser 25%. **Ce montant n'inclut pas la rémunération des jeunes partenaires et les expertises externes.**
- b) Le budget peut couvrir les dépenses liées aux déplacements, à la restauration, à la logistique des événements publics, aux frais de sponsoring des réseaux sociaux

Les dépenses inadmissibles sont les suivantes :

- a) Construction de locaux et achats de biens immobiliers ;
- b) Initiatives à caractère d'urgence, d'infrastructures médicales et sanitaires ;
- c) Initiatives de développement économiques à caractère purement lucratif, y compris agricole ;
- d) Achat de véhicules ;
- e) Achat de machinerie pour une activité génératrice de revenus.
- f) Frais de location de bureau de plus de 4 mois



IX. Procédure de sélection

Le dossier de demande de financement complet doit inclure les documents suivants :

- Formulaire de proposition technique dûment complété
- Canevas du budget dûment complété
- Liste des parties prenantes de l'initiatives (ODDF, jeunes, personnes marginalisées, ...)
- Bilan financier des trois dernières années (bilan financier/audit)
- Attestation RIB de l'association
- Statuts;
- Règlement intérieur;
- Récépissé de dépôt légal de l'ODDF soumissionnaire ou l'ODDF cheffe de file du réseau;
- Liste des membres du bureau et rotation des membres élu.e.s par poste et par genre (femmes-hommes) dans les instances dirigeantes dans les cinq dernières années ou depuis la création;
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Le plus récent rapport narratif et financier.
- Stratégie et plan d'action

X. Soumission et délais

Les dossiers de manifestation d'intérêt complets devront être envoyés par email, mentionnant « VLF-Fonds d'innovation » dans l'objet, à l'adresse email suivante : [contact.maroc@oxfam.org] au plus tard le **28 mars 2022 à 23h59**

Il convient de préciser que les réseaux et les ODDF sélectionnées pourront être invitées à fournir des informations supplémentaires sur leur dossier. La mention « Soumission pour VLF-Fonds d'innovation » devra figurer dans l'objet du courriel de transmission.

Toute demande de clarification peut être adressée uniquement par courriel à l'adresse suivante: issam.benkarroum@oxfam.org et ce avant le **20 mars 2022**



NB: Pour respecter le contexte actuel et pour éviter la propagation de la COVID-19, les ODDF et réseaux intéressés par le présent appel sont invités à respecter les mesures imposées par le contexte sanitaire (l'utilisation d'outils de communication à distance, gestes barrières) lors de l'élaboration de leur dossier de soumission.